

COMMUNE DE FRASNE LE CHATEAU

Réunion du conseil Municipal

Séance du 24 mars 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Date de convocation : 15/03/2021

Votants : 11

Par procurations : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie, à huis clos, sous la Présidence de Monsieur Claude SPRINGAUX, Maire.

Etaient présents : Didier BOITEUX, Céline CHATELAIN, Marie GRENIER, Bertrand NORMAND, Fernando OLIVEIRA, Éric PIDANCET, Carole RAFFIN, Florent ROGNON, Claude SPRINGAUX, Cyril TOUSSAINT

Procurations : Jean-Baptiste FAGON à Florent ROGNON

Absents : Néant

Madame Marie GRENIER a été nommée secrétaire de séance.

1) Approbation des comptes de gestions 2020

M. BERVILLER, receveur de la commune, a transmis les Comptes de Gestion du budget principal et du budget bois de la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire invite à approuver ces Comptes de Gestion avec lesquels les Comptes Administratifs se trouvent en concordance.

Vu les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présentés par le receveur communal, après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal,
APPROUVE les Comptes de Gestion - budget bois - budget communal de l'exercice 2020.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

2) Approbation du compte administratif 2020 budget BOIS

Après l'élection de Monsieur Cyril TOUSSAINT comme président de séance, monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget Bois puis se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le Compte Administratif du budget Bois pour l'exercice 2020 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section De fonctionnement	90 162.35 €	98 205.35 €
Section d'investissement	7 480.00 €	5 225.00 €
Report section de fonctionnement	0.00 €	69 692.93 €
Report section d'investissement	0.00 €	0.00 €
RAR de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
RAR d'investissement	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	90 162.35 €	167 898.28 €
Résultat cumulé d'investissement	7 480.00 €	5 225.00 €
TOTAL CUMULÉ	97 642.35 €	173 123.28 €
Excédent de clôture		75 480.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'approuver le compte administratif 2020 du budget bois.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

3) Approbation du compte administratif 2020 budget COMMUNE

Après l'élection de Monsieur Cyril TOUSSAINT comme président de séance, monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune puis se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le Compte Administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section De fonctionnement	243 673.01 €	317 444.53 €
Section d'investissement	180 919.82 €	74 183.80 €
Report section de fonctionnement	0.00 €	189 264.85 €
Report section d'investissement	36 416.57 €	0.00 €
RAR de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
RAR d'investissement	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	243 673.01 €	506 709.38 €
Résultat cumulé d'investissement	217 336.39 €	74 183.80 €
TOTAL CUMULÉ	461 009.40 €	580 893.18 €
Excédent de clôture		119 883.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'approuver le compte administratif 2020 du budget communal.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

4) Affectations des résultats 2020

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de reporter au Budget Primitif 2021 les résultats suivants :

BUDGET BOIS :

Vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constatés aux résultats de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **75 480.93 €** en recette de fonctionnement au compte **002** et **2 255.00 €** au compte **001** en Dépense d'investissement et **2 255.00 €** au compte **1068** en recettes d'investissement.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

BUDGET COMMUNE :

Vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constatés aux résultats de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **119 883.78 €** en recette de fonctionnement au compte **002**, la somme de **143 152.59 €** en dépense d'investissement au compte **001** et en recette d'investissement au compte **1068**.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

5) Présentation et vote du budget primitif 2021 COMMUNE

	DÉPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement	329 545.00 €	231 881.00 €
RAR de l'exercice 2020	0.00 €	0.00 €
Résultat fonctionnement reporté	0.00 €	119 883.78 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	329 545.00 €	351 764.78 €
Crédits d'investissement	146 900.00 €	290 052.59 €
RAR	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution investissement	143 152.59 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	290 052.59 €	290 052.59 €
TOTAL DU BUDGET	619 597.59 €	641 817.37 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'approuver le budget primitif communal 2021 comme présenté ci-dessus.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

6) Vote du budget primitif 2021 BOIS

	DÉPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement	74 675.00 €	27 000.00 €
RAR de l'exercice 2020	0.00 €	0.00 €
Résultat fonctionnement reporté	0.00 €	75 480.93 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 675.00 €	102 480.93 €
Crédits d'investissement	15 500.00 €	17 755.00 €
RAR	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution investissement	2 255.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	17 755.00 €	17 755.00 €
TOTAL DU BUDGET	92 430.00 €	120 235.93 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'approuver le budget primitif 2021 du bois comme présenté ci-dessus.

Pour

Contre

Abstention

7) Vote des 3 taxes 2021

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de l'État 1259, il convient de reporter cette délibération à la prochaine réunion.

8) Bail logement 2 Rue du Château

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de résiliation de bail de M. Hervé LAURENCE, locataire du logement communal, situé au 2 rue du Château depuis le 01/07/2019, reçu le 14/02/2021.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la résiliation du bail de M. Hervé LAURENCE, à compter du 30/04/2021,
- autorise Monsieur le Maire à rembourser la caution sous réserve de l'état des lieux à M. Hervé LAURENCE si l'état des lieux de sortie le permet,
- autorise le Maire à signer un nouveau bail de location.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

9) Loyer des logements du Cèdre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision d'installer des poêles à pellets dans les appartements du cèdre, et les informe également que la commune va changer de fournisseur de gaz, avec des tarifs plus avantageux et va pouvoir en faire bénéficier les locataires du cèdre à conditions de refacturer la consommation de gaz de chaque logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Pour le logement du 3 rue du Château :

- Fixer, à compter du 1^{er} avril 2021, le prix du loyer à 375 € par mois et 100 € de charges mensuelles comprenant les frais d'entretiens annuels de la chaudière Gaz et du poêle à pellets pour 30 € par mois, et 70 € pour les avances de frais de gaz, avec une régularisation sur le loyer de décembre si nécessaire.
- Précise que le compteur de gaz sera relevé tous les mois et qu'une régularisation des charges sera calculer sur le loyer du mois de décembre de chaque année.

Pour le logement du 3bis rue du château (logement de Monsieur LEROY) :

- De ne pas changer le prix du loyer
- De rajouter 20 € aux charges actuelles pour l'entretien du poêle à pellets.
- Précise que les charges seront donc de 30 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2021, et qu'une régularisation sera faite sur le loyer du mois de décembre si nécessaire.

11 Pour

0 Contre

0 Abstention

10) Questions et Informations diverses :

- Informations sur la mise en place de la collecte des biodéchets en PAV qui seront mis en place à côté des containers à verre déjà présents, place de l'église et place de la Fontaine.
- Un chèque cadeaux sera offert à Christophe COLIN (employé communal) pour la naissance de son 2^{ème} enfant, Corentyn née le 23 mars 2021.
- Les aménagements de sécurité provisoires installés rue des Grands Vergers et Rue de Citey seront démontés dans les prochains jours, une analyse de ces tests sera étudiée et les décisions sur la mise en place de tels aménagements seront prises en conséquence, il est également probable qu'une priorité à droite soit mise en place, et signalée par un panneau au niveau de la patte d'oie entre le chemin de la départementale et la route qui va à Fretigny.